



Changeons de **point de vue** sur l'eau !

RIVIÈRE ALAGNON (15)

Rouvrir l'Alagnon au saumon atlantique

Les seuils en rivière constituent des obstacles à la libre circulation des poissons migrateurs. C'est le cas rencontré dans le Cantal par le Syndicat intercommunal de gestion de l'Alagnon et de ses affluents (le SIGAL). En 2008, il a arasé le seuil de Stalapos sur un axe de migration du saumon atlantique.

Le seuil de Stalapos sur l'Alagnon à Murat était haut de 2,80 m et large de 26,50 m. Il était abandonné depuis plusieurs années et son propriétaire a donné son accord pour l'arasement. C'est dans le cadre du contrat de rivière Alagnon,



signé en 2001 avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, que le Syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL) a mené l'opération d'arasement. De 2001 à 2008, une passe à poissons a été aménagée à Massiac et trois ouvrages ont été arasés : Grand-Pont en 2003 et 2005 sur la commune de Lempdes-sur-Alagnon, Beaulieu en 2005 et enfin Stalapos. Ces travaux ont permis de reconnecter l'Alagnon à l'Allier sur 36 km. Jacques Couvret témoigne...

LA CONCERTATION ENTRE LES PARTENAIRES

« Ce type d'action nécessite une bonne communication en amont du projet. La concertation, c'est la clé de la réussite. Il faut beaucoup de pédagogie pour faire comprendre aux partenaires concernés l'utilité d'un tel projet. Tout d'abord avec le propriétaire du site qui a cédé son droit d'eau attaché à l'ouvrage, avec les communes riveraines pour obtenir leur accord et enfin auprès de l'administration qui a instruit les dossiers réglementaires. L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) et la fédération de pêche, qui ont largement soutenu le projet dès le départ, ont été pour cela des partenaires privilégiés.

D'AUTRES TRAVAUX EN PERSPECTIVE

Grâce aux actions menées dans le cadre du contrat de rivière, le saumon atlantique, absent depuis 150 ans, peut désormais se reproduire dans le Cantal. Depuis l'estuaire de la Loire il aura parcouru plus de 900 kilomètres ! Le poisson revient et l'on constate une nette augmentation des frayères sur l'Alagnon à l'aval de Massiac. Notre objectif est



« La concertation, c'est la clé de la réussite. Il faut beaucoup de pédagogie pour faire comprendre l'utilité d'un tel projet. »

Jacques COUVRET,

Président du Syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon et de ses affluents (Cantal)

bien de rouvrir complètement l'axe Alagnon, d'où l'intérêt de l'arasement du seuil de Stalapos même si celui-ci était un des barrages situés le plus en amont sur l'Alagnon. En 1999, l'étude préalable au contrat de rivière identifiait une vingtaine d'obstacles à la libre circulation des poissons. Nous envisageons d'aménager sept autres obstacles sur l'Alagnon, ce sera l'axe majeur du prochain contrat territorial avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Cela permettra de répondre aux objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) Loire-Bretagne et en particulier à l'un d'eux : "Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs". »

Rivière Alagnon, affluent de l'Allier : **85 km de long**
Bassin versant : **1 044 km² sur 3 départements Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme**
SIGAL : **9 communes de communes et 1 commune, soit 84 % du bassin versant**
Contrat de rivière 2001 – 2007 :
- Réouverture de **36 km de rivières aux poissons migrateurs**
- Restauration et entretien : **165 km de berges**
Montant des études et travaux Seuil de Stalapos : **178 690 euros ht**
Partenaires : **Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil général du Cantal, Conseil régional d'Auvergne, Fédération de pêche du Cantal**



Ensemble, faisons de l'eau une source d'avenir.

www.lesagencesdeleau.fr